

Présents :

Philippe RONDOT - Président CO-NECT et Président du CSE
Julien FLORENCE - Titulaire ETAM
Jessica MARECHAL - Titulaire CADRES

1. Relecture du dernier CR pour approbation

Le CR est approuvé à l'unanimité en l'état.

NB :

- ✓ Vérification de la mise à jour du Registre Unique pu Personnel en cours
- ✓ Transmission par Philippe Rondot de l'Accord Collectif UNIMEV faite
- ✓ Principe de formation des membres CSE accordé. A prévoir au retour de Noemi Goasdoué (janvier 2022)
- ✓ Point avec Frédéric Neves concernant le CEB en cours

2. Tensions et inquiétudes des équipes liés à la vie de l'entreprise

Rappel de la demande : L'ensemble du personnel déplore leurs conditions de travail qui se dégradent de jours en jours... Manque d'effectifs dans tous les services (arrêts maladies, départs etc...) et compteur d'heures supp qui explose.

Réponse P. RONDOT :

Concernant les arrêts maladies en cours :

Compte-tenu des arrêts de travail récents, il semble trop tôt pour en tirer des conclusions opérationnelles.

Concernant les départs des dernières semaines :

Il n'y a aucun veto sur la nécessité de recruter dans le cadre des remplacements liés aux départs mais pas de renforcement. J'encourage l'emploi de personnes polyvalentes chez les permanents et les sous-traitants. Néanmoins je reste vigilant sur les ressources humaines. Nous avons un nombre important de relai en sous-traitance donc peu d'inquiétude sur le renouvellement des postes. En revanche, le renouvellement des postes d'encadrement est plus difficile. Nous serons plus attentifs sur la qualité des remplacements.

Concernant l'agence parisienne :

La domiciliation parisienne sera maintenue, le bail vient d'être renouvelé. En termes d'effectifs, il y aura à terme 3 postes (commerce, BE et chargé d'affaire)

Concernant les inquiétudes généralisées sur l'avenir de l'entreprise :

Notre entreprise ressort de la crise plus forte ! Depuis 20 ans, en tant que chef d'entreprise, je n'ai jamais été autant rassuré sur les capacités de l'entreprise et je n'ai jamais ressenti autant de « collectif ». Notre position sur le marché du secteur de l'événementiel progresse significativement. Je ne suis pas inquiet sur la situation

de l'entreprise ; nous travaillons bien mieux qu'avant, nous progressons sur les préparations et structurellement.

3. Heures supplémentaires

Rappel de la demande : [Réponse P. RONDOT au 30 août 2021] Je m'oppose à tout système qui encouragerait les heures supplémentaires. Le 1^{er} intérêt à basculer sur la convention du SYNTEC est de privilégier la flexibilité et de s'adosser au cadre conventionnel dédié aux heures supplémentaires. La compensation par la récupération reste la priorité.

A ce jour les compteurs explosent et les collaborateurs n'ont d'autres choix que de faire des heures supplémentaires.

Que peut-on envisager pour ces collaborateurs ? Valoriser la conscience professionnelle ?

De plus, certains bénéficient d'un paiement d'une partie de leurs heures supp ? Pourquoi un traitement différent en fonction des personnes ?

Réponse P. RONDOT : Pour rappel, les compteurs d'heures sont issus du régime de la modulation mis en place dans l'entreprise et son accord ARTT. L'assiette de l'annualisation du temps travaillé porte théoriquement sur 1600 h travaillées pour une année pleine.

La crise du COVID et l'activité partielle vécue sur 7 mois de l'année (hors mois de juin à forte activité) a réduit considérablement l'assiette à prendre en compte pour permettre une modulation avec récupérations sur les 4 mois restant de l'année 2021. Compte tenu de la reprise très vive de travail d'ici la fin de l'année, la direction a opté pour ne pas saturer encore plus les compteurs d'heure en septembre. Elle a décidé qu'une partie des heures supplémentaire sur cette période seraient payées compte tenu de l'impossibilité prévisible de leurs récupérations.

Pour l'établissement du budget 2022 le Directeur des Opérations avec les Chefs d'Equipe et Responsables d'Exploitation replanifieront l'annualisation du temps travaillé. Les réunions d'exploitation présenteront dans ce cadre la nouvelle flexibilité du temps travaillé, l'affectation de chacun par quinzaine.

Nos métiers nécessitent de la flexibilité. La récupération reste la priorité mais les majorations sont dues. Afin de clarifier le nouveau système des conditions de mise en œuvre et de rémunération des heures supplémentaires et du travail du dimanche et jours fériés, je propose que notre avocate conseil vienne nous en faire la présentation aux membres du CSE et membres du COMEX lors de notre prochaine réunion CSE.

De plus, je souhaite que Frédéric NEVES en préambule de cette prochaine réunion, nous présente le fonctionnement des contrats sous modulation. De même pour son suivi et corollaire sous ODOO.



La prochaine réunion est fixée au lundi 8 novembre à 10h30

Fin de séance .

Phillipe RONDOT



Jessica MARECHAL

